





À partir du 1er janvier 2024, il est interdit de jeter les déchets de cuisine avec les ordures ménagères partout en Wallonie.



Ipalle vous accompagne vers un sac poubelle **plus léger** et des **économies** à la clé! Grâce:





SPÉCIALIS



au compostage



aux points d'apport volontaire



Appliquons ensemble les 5 R du zéro déchet

- 1. **REFUSONS** les promotions qui poussent à acheter des packs promos qui ne seront pas consommés entièrement
- 2. **RÉDUISONS** les portions afin de ne pas jeter des restes d'assiette non consommés
- 3. RÉUTILISONS les surplus de préparation en cuisinant des recettes anti-gaspi : quiches, soupes, arancini...



STOP au gaspi, OUI aux économies!



Incroyable mais vrai!

20 kg d'aliments jetés à la poubelle par personne et par an, c'est **30%** du poids total des déchets ménagers. Soit 200€ jetés à la poubelle par ménage!



- « J'ai oublié ce qu'il y avait dans mes armoires et le frigo »
 - « J'ai acheté des packs promos »
 - « Je n'ai pas eu le temps de cuisiner »
 - « J'ai mal conservé les aliments »
 - « J'ai cuisiné pour 4 au lieu de 2 »
 - « J'ai mal compris la date de consommation »

Évitez de gaspiller et allégez votre sac poubelle pour des économies à la clé?



Je Composte à domicile ou en collectivité ?

Les déchets de cuisine :

des ressources insoupçonnées à valoriser!

le compostage à domicile : rien de plus facile



Le fût

le compostage en collectivité : une expérience partagée



Le silo et ses extensions

Compostez à domicile, dans un quartier, un jardin partagé, à l'école ou au bureau. Il existe de nombreuses possibilités afin d'évacuer vos déchets de cuisine.

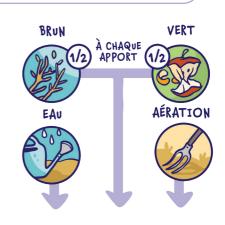
Comment bien composter? Appliquez les règles d'or

- > 50% de matières VERTES et HUMIDES
- > 50% de matières BRUNES et SÈCHES
- > de l'eau s'il est trop sec
- > de l'air pour que les micro-organismes puissent décomposer les matières

Envie de vous lancer?

Nos équipes sont à votre disposition pour vous fournir le matériel et vous accompagner!

- > Achat de matériel à composter à prix réduit
- > Formation & suivi



Ces déchets se transforment alors en compost nourricier, vraie ressource pour vos sols, végétaux et légumes ... la boucle est ainsi bouclée!



Je ne suis pas en mesure de composter? J'utilise alors les PAV pour déchets organiques!

Qu'est-ce que c'est ?

Le point d'apport volontaire ou PAV est un conteneur enterré dans l'espace public, proche des lieux de vie

De nombreux avantages

- Gratuit
- Accessible 7i /7 & de 6h à 22h
- Accès illimités
- Simple d'utilisation
- Proche de chez vous



Comment ça marche ?



1. La carte **spalle** donne accès aux recyparcs et aux points d'apport volontaire.



2. Triez correctement vos déchets de cuisine et rendez-vous au PAV le plus proche de chez vous.



 Posez votre carte sur la borne du PAV. Ouvrez le tiroir, videz vos déchets et refermez le tiroir. Les données sont transmises à Ipalle.



4. Les matières collectées sont traitées au sein d'une unité de biométhanisation.



5. De l'électricité est produite et redistribuée directement sur le réseau et la matière résiduelle est utilisée en agriculture.







mes déchets de cuisine au recyparc





Comment transporter mes déchets de cuisine?



JE TRIE MES DÉCHETS DE CUISINE!

> Tout contenant hermétique fera l'affaire (seau, boite...). Mais si vous le désirez, des bio-seaux de 25L, simples et pratiques, sont en vente sur les recyparcs.





Si vous le désirez, des sacs en plastique de 25L adaptés aux bio-seaux et aux machines de tri des déchets de cuisine, sont en vente sur les recyparcs.

Aucun autre type de sac en plastique n'est accepté dans les PAV. Les sacs en papier (pain, légumes...) sont autorisés.



Déchets acceptés

au PAV pour déchets organiques et au recyparc



> pans les quantités normales d'une famille



Restes de fruits et légumes



Restes de repas crus et cuits + Aliments avariés sans emballages



Litières biodégradables de petits animaux domestiques (Paille, copeau, pellets)







Restes de riz, pain, biscuits, pâtes et féculents



Essuie-tout, serviettes Mouchoirs en papier usagés



au PAV pour déchets organiques et au recypare

















Déjections canines + Litières minérales (granulés, graviers)



Des questions?



Dois-je payer pour déposer mes déchets organiques de cuisine dans les PAV ou au recyparc? y a-t-il un nombre maximum d'ouvertures dans les PAV ?

Afin d'encourager le tri de ces déchets, les ouvertures des PAV organiques sont **gratuites**. Le nombre d'ouvertures est limité à des quantités normales de ménages. Le tiroir du conteneur a une capacité de **30 litres**.

Puis-je déposer dans les points d'apport volontaire des organiques situés en dehors de ma commune?

Oui : Pour les déchets de cuisine, votre badge d'accès vous permet d'utiliser l'ensemble des recyparcs de la zone Ipalle (Wallonie picarde et Sud-Hainaut) et les PAV des communes limitrophes.

J'ai perdu mon badge, on m'a volé ma carte d'accès. Que faire ?

Nous vous conseillons de contacter directement Ipalle par téléphone afin de bloquer votre carte.

Vous devrez ensuite vous rendre au recyparc avec votre carte d'identité afin de demander une nouvelle carte d'accès. Le coût est de 2€ et la validation de la carte peut prendre quelques jours.





Peut-on déposer des déchets au pied des PAV ?

Tout dépôt au pied des PAV est interdit et est considéré comme un dépôt (auvage. Des équipes communales contrôlent et verbalisent.

y a-t-il des contrôles sur les déchets jetés dans les conteneurs?

Des contrôles sont réalisés régulièrement pour vérifier la qualité afin de permettre le traitement en biométhanisation.

Ipalle se réserve le droit de retirer

l'accès au PAV aux personnes qui ne respectent pas les règles de tri.



Que faire Si le PAV ne S'ouvre pas?

Contactez Ipalle par téléphone.

> Contactez Ipalle

WALLONIE PICARDE info@ipalle.be 069/84.59.88

SUD-HAINAUT
info.Sud.hainaut@ipalle.be
071/59.12.02





Intercommunale IPALLE

Chemin de l'Eau Vive, 1 7503 FROYENNES

Tél.: 069/84.59.88 Email: info@ipalle.be











IPALLE · Vers un territoire Zéro Déchet

www.ipalle.be

